Monsieur le Président,

Cela fait sept ans que Rached Jaïdane attend d’obtenir justice pour les tortures subies pendant sa détention au secret en 1993 et les 13 années d’emprisonnement qui ont suivi. Après une instruction bâclée qualifiant les sévices de simples violences, les juges de première instance puis d’appel ont retenu la prescription des faits.

Cette décision injuste ruine les fondements-même du processus de justice transitionnelle. Elle bafoue en outre la décision rendue l’an dernier par le Comité contre la torture qui a ordonné à la Tunisie de poursuivre les auteurs des sévices subis par M. Jaïdane d’une infraction reflétant la gravité du crime.

Pour rompre enfin avec des décennies d’impunité, je vous demande, Monsieur le Président, de vous assurer que les tortionnaires de Rached Jaïdane seront jugés pour crimes et que réparation sera accordée à la victime.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

Monsieur Béji Caïd Essebsi

Président de la République tunisienne

Palais présidentiel

Carthage, Tunis

TUNISIE